

## CODIAC TRANSPRO SUMMER CONTEST RULES & REGULATIONS

The prize is:

- A \$100 Downtown Moncton Gift Card
- A 1 Year Bus Pass from Codiac Transpo
- 4 admission tickets to the Dieppe Aquatic Centre
- 4 admission tickets to Magnetic Hill Zoo

Total value of the prize package is \$1,020

### Rules and Regulations:

- Contest runs from July 4, 2022 at 12:00 pm until August 28, 2022 at 12:00 pm with a winner announced on August 30, 2022 at 12 pm
- Winner will be chosen by random draw.
- Vouchers from third party providers expire in accordance with the timelines provided by those suppliers.
- Contest Administrators will attempt to make contact three times over the course of five days from draw date using the contact methodologies provided in the application (Facebook or email). If the “winner” does not respond to claim their prize, we will select another winner and follow the same process for prize claiming. Refusal to accept the prize releases the Contest Administrators, their affiliates, directors, officers and employees of any obligation toward the winner.
- Prize will be provided with admission tickets and gift certificates. The prize is to be picked up at Codiac Transpo (140 Millennium Blvd, Moncton).
- Only 1 Prize will be awarded. No cash equivalents or substitutions for prizing.
- Personal information will not be used for any purpose other than the administration of the contest. All personal information, such as your name or email address is collected solely for the purposes of administering this contest and shall not be used for any other purpose without your consent. By providing this information, you consent to it being used the Contest Administrators and their affiliates for the stated purposes.
- Giveaway is open to Greater Moncton residents, who have reached the age of majority in New Brunswick at the time of entering the Contest. Employees of the Contest Administrators, and their affiliates, as well as their immediate family (father/mother, brother/sister, son/daughter) or persons living under the same roof are not eligible to enter.
- The Contest Administrators, their affiliates as well as their respective directors, officers and employees, shall assume no liability resulting from losses, delays, mistaken addresses on e-mail received, typographical errors, technical, computer or telephone malfunctions, loss or theft of computer or telephone data, damage to software or computer equipment, fraudulent calls or any other mistake.

- This Contest is administered by the City of Moncton (the “Contest Administrators”).
- These rules and regulations are binding on all Contest participants. By entering the Contest, you agree to be bound by these rules and regulations.

## RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉTÉ DE CODIAC TRANSPO

Le prix est :

- Une carte-cadeau Centre-ville de Moncton de 100 \$
- Un laissez-passer d'autobus d'un an de Codiak Transpo
- Quatre billets d'entrée au Centre aquatique et sportif de Dieppe
- Quatre billets d'entrée au Zoo de Magnetic Hill

La valeur totale du forfait offert en prix est d'environ 1 000 \$.

### Règlement du concours :

- Le concours se déroule du 4 juillet 2022 à midi au 28 août 2022 à midi; le nom du gagnant sera annoncé le 30 août 2022 à midi.
- Le gagnant sera choisi par tirage au sort.
- Les bons offerts par les tiers fournisseurs seront échus dans les délais indiqués par ces fournisseurs.
- Les administrateurs du concours tâcheront de contacter le gagnant à trois reprises dans le délai de cinq jours de la date du tirage en faisant appel aux méthodes de communication prévues dans le formulaire à remplir pour s'inscrire au concours. Si le « gagnant » ne réclame pas son prix, nous sélectionnerons un autre gagnant, en suivant le même protocole pour la revendication du prix. Si le gagnant refuse le prix, il dégage de toute obligation à son endroit les administrateurs du concours, ainsi que leurs sociétés affiliées, les membres de leur conseil d'administration et leurs dirigeants et employés.
- Le prix sera assorti de billets d'entrée et de certificats-cadeaux. Le prix doit être récupéré à Codiak Transpo (140, boul. Millenium, Moncton). Un seul prix sera attribué. Il n'y aura ni équivalent en espèces ni substitution.
- Les renseignements personnels ne seront utilisés que pour administrer le concours. Tous les renseignements personnels, dont votre nom, votre adresse postale et votre adresse de courriel, serviront exclusivement à administrer ce concours; ces renseignements ne serviront pas à d'autres fins sans votre accord. En donnant ces renseignements, vous êtes d'accord pour que les administrateurs du concours et leurs sociétés affiliées s'en servent pour les besoins déclarés.
- Ce concours s'adresse aux résidents du Nouveau-Brunswick qui ont l'âge de la majorité dans leur province de résidence au moment où ils participent au concours. Les employés des administrateurs du concours et de leurs sociétés affiliées, ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frère, sœur, fils et fille) ou les personnes vivant sous leur toit ne peuvent pas participer au concours.
- Les administrateurs du concours, leurs sociétés affiliées, ainsi que les membres de leur conseil d'administration et leurs dirigeants et employés ne sont pas du tout responsables des pertes, des retards, des adresses erronées dans les courriels reçus, des

erreurs de typographie, des défauts techniques, informatiques ou téléphoniques, de la perte ou du vol des données informatiques ou téléphoniques, des dommages causés aux logiciels ou aux ordinateurs, des appels frauduleux ou de toutes les autres erreurs.

- Ce concours est administré par la Ville de Moncton (les « administrateurs du concours »).
- Ce règlement engage la responsabilité de tous les participants au concours. En vous inscrivant à ce concours, vous vous engagez à respecter ce règlement.